

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL

**portant dérogation à l'interdiction d'épandage des produits mentionnés à
l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime par voie aérienne
pour l'année 2011**

**Liste des communes concernées par les traitements aériens dans le
département de la Martinique**

Commune
SAINT PIERRE
LE CARBET
LE MORNE ROUGE
AJOUPA-BOUILLON
GRAND RIVIERE
MACOUBA
BASSE-POINTE
LE LORRAIN
LE MARIGOT
SAINTE MARIE
TRINITE
LE ROBERT
LE GROS MORNE
SAINT JOSEPH
FORT DE FRANCE
LE LAMENTIN
DUCOS
LE FRANCOIS
SAINTE ESPRIT
LE VAUCLIN